

CH_VB 2004-0991 2485 vom 1. Juni 2004

Bundesverwaltung, 2004-06-01, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2004-0991_2485_

FR: CH_VB 2004-0991 2485 du 1 juin 2004

IT: CH_VB 2004-0991 2485 del 1 giugno 2004

Volltext

2004-0991 2485 Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr) – 04-4491 / 100570 Eternit SA, 1530 Payerne fabrication de plaques d'éternit horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 45 H 06.06.2004–06.06.2007 (Renouvellement) – 04-4492 / 101652 R. Bourgeois (Suisse) SA, 2950 Courgenay atelier des presses horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 6 H 06.05.2004–06.06.2007 (Renouvellement) Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr) – 04-4490 / 100784 Orgamol SA, 1902 Evionnaz usines Nord et Sud: fabrication de produits pharmaceutiques de bases horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 127 H 06.06.2004–06.06.2007 (Renouvellement) – 04-4494 / 100176 Fromagerie Moléson SA, 1693 Orsonnens préparation des commandes besoins spéciaux de consommation 3 H 01.06.2004–01.06.2007 (Nouveau permis) Permis de travail du dimanche (Art. 19 LTr) – 04-4205 / 100992 Nivarox-FAR SA, 2046 Fontaines NE production des appliques de cadrans horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 2 H 01.06.2004–01.06.2007 (Nouveau permis)

2486 Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr) – 04-4495 / 109335 ExcellGene, 1870 Monthey production, développement horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques 2 H 30.04.2004–30.04.2007 (Nouveau permis) (H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens) Voies de droit Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Condi- tions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

2487 Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr) – 04-4347 / 101735 Minerva Manufacture de Chaussures SA, 2900 Porrentruy Atelier des presses et des machines à injecter besoin urgent 16 H 16.05.2004–16.05.2007 (Renouvellement) – 04-4360 / 101588 Simon et Membrez SA, 2852 Courtételle Usinage CNC boîtes or horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 3 H 19.05.2004–19.05.2007 (Renouvellement) – 04-4361 / 100019 Plaspaq SA (Plaspaq Ltd) (Plaspaq AG), 1636 Broc Ateliers d'injection plastique, d'impression et de finition horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 48 H 30.05.2004–30.05.2007 (Renouvellement) – 04-4366 / 100916 Sochinaz, société chimique de Vionnaz SA, 1895 Vionnaz BAT 5 horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques 27 H 01.05.2004–01.05.2007 (Nouveau permis) Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr) – 04-4353 /

100031 Bultech Précision, 1630 Bulle Centres d'usinage et de tournage CNC horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 2 H 15.05.2004–31.12.2004 (Renouvellement) – 04-4356 / 101691 Précip-Dip Durtal SA, 2800 Delémont Ateliers de décolletage et d'assemblage horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 8 H 30.05.2004–31.12.2004 (Renouvellement)

2488 Permis de travail du dimanche (Art. 19 LTr) – 04-4358 / 101691 Précip-Dip Durtal SA, 2800 Delémont Atelier de décolletage horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 1 H 30.05.2004–31.12.2004 (Renouvellement) Permis de travail pour les jours fériés (Art. 19 et 20a LTr) – 04-4345 / 100174 Multigas, 1564 Domdidier Livraison – administration besoins spéciaux de consommation 1 H 01.01.2004–01.01.2007 (Nouveau permis) Permis de travail en continu (Art. 24 LTr, art. 36–38 OLT1) – 04-4346 / 101929 Lamineries Matthey SA, 2520 La Neuveville Laminerie, fours à recuire horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 7 H 16.05.2004–16.05.2007 (Renouvellement) (H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens) Voies de droit Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire. Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48). 1er juin 2004 Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2004 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 21 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 01.06.2004 Date Data Seite 2485-2488 Page Pagina Ref. No 10 137 660 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.